

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 18 juin 2021 a approuvé le projet de lotissement concernant les parcelles de terrain sises à Bergem, au lieu-dit « rue de Noertzange », inscrites au cadastre de la commune de Mondercange, section E de Bergem sous les numéros cadastraux 1192/3212 et 1192/3213, d'une contenance d'environ 16a21ca.

Ce règlement communal est déposé à la maison communale au service « aménagement communal » conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 21 juin 2021

la secrétaire


Nadine BRACONNIER

le bourgmestre


Jeannot FÜRPASS